



Le Ferréolien

Mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La météo capricieuse nous a quelque peu chahutés et nous avons eu l'été avant le printemps ...

Désormais, il semble que nous puissions sortir nos parapluies ! Les jardins sont le lieu de rendez-vous des escargots et les légumes ont un peu de mal à pousser, les pivoines baissent la tête mais les hortensias sont dodus, A chacun sa météo, mais elle n'est certes pas estivale,

L'équipe municipale n'a pas ménagé sa peine pour venir à bout des problématiques diverses posées par la fin des travaux d'assainissement, les travaux de voirie, le chantier de la bibliothèque ou le PLU en passant par tout ce qui n'est pas prévu.

Le budget est serré et les restrictions sont à l'ordre du jour. Cependant...

- De longs travaux vont démarrer au cimetière peu avant l'été et se poursuivront cet hiver,

- L'accès handicapés à la Mairie devrait être réalisé à l'automne avant que les travaux de réhabilitation du bâtiment principal ne commencent fin 2012 et début 2013.

De lourds travaux de voirie, rue de la Mairie sont également à prévoir après l'effondrement qui s'est produit dimanche 3 juin mais, pour l'instant, cette portion de rue reste fermée à la circulation

Et puis nous avons avec le Parc naturel, un partenariat pour faire vivre le nouveau territoire et les occasions de manquer pas d'admirer les alignements de bidons qui ont souligné les paysages ou de bavarder avec le collectif « petit pois princesse » pour faire du lien entre les 51 communes et qui sera présent parmi nous pour notre fête de la musique.

Nous nous sommes retrouvés, une fois encore dans notre église, le dimanche 10 juin à 16 heures pour un ultime concert donné par nos partenaires du lycée et du conservatoire de Sèvres sous la direction de G Villedieu,

Son jeune successeur a promis de revenir l'année prochaine,

Vigilance.

Il nous a été signalé la présence sur la commune de personnes qui se présentent pour diverses raisons (relevés de compteurs, démarchages, etc...), afin de tenter de pénétrer chez les habitants.

Soyez très prudents avant de faire rentrer des inconnus à votre domicile.

De plus 2 cambriolages ont eu lieu ces dernières semaines sur le hameau du Mesnil -Sevin.

Si vous observez des comportements suspects (circulation de véhicules, personnes qui se présentent pour des motifs douteux) n'hésitez pas à prévenir la Mairie 01 30 52 50 55, Mme le Maire 06 20 65 06 89 ou directement la gendarmerie de Chevreuse (17; 01 30 52 15 48).

Nuisances sonores

Avec le beau temps voici venu le temps des travaux extérieurs et d'entretiens des terrains. A ce propos, il est rappelé qu'il est interdit de tondre et d'utiliser des machines bruyantes les dimanches et jours fériés. Pour les autres jours un arrêté municipal a été pris définissant les horaires 9h/12h30-14h/19h30.

De plus les nouvelles technologies font apparaître de nouvelles nuisances sonores comme les pompes à chaleur qui sont installées dehors. Si les propriétaires pouvaient faire en sorte que ces appareils soient installés pas trop près des voisins et avec une isolation phonique, cela éviterait des contentieux que la Mairie ne peut résoudre.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h

Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48

adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: « www.saint-forget.fr »

Finances Communales

Le 20 mars 2012, le Conseil Municipal a :

- ♦ *approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011 :*

<u>Fonctionnement</u> :	Résultat de l'exercice 2010 :	+61 187€
	Résultat antérieur reporté :	+551 581€
	Résultat à affecter :	+612 768€

Le résultat de Fonctionnement 2011 ne tient pas compte d'une recette supplémentaire d'environ 20 000€ qui sera comptabilisée sur l'exercice 2012. Le résultat corrigé serait donc de 80 000€. Il était de 100 000€ en 2010.

Les recettes fiscales et dotations ont augmenté d'environ 5 000€, par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une certaine reprise du marché immobilier qui a entraîné une hausse sensible de la taxe sur les droits de mutation.

<u>Investissement</u> :	Résultat de l'exercice 2010 :	-300 000€
	Résultat antérieur reporté :	+151 000€
	Résultat à affecter :	-149 000€

Les dépenses d'investissement 2011, d'un montant total de 720 000€, ont principalement porté sur les travaux de voirie (env. 200 000€) et de réalisation des assainissements au Mesnil Sevin (350 000€).

Les recettes d'investissement 2011, d'un montant total de 570 000€, tiennent compte des versements de subventions reçues de la part du Conseil Général et de l'Agence de Bassin.

Une recette supplémentaire de subvention de 106 000€, versée en janvier 2012 n'a pu être comptabilisée sur l'exercice 2011.

Au 31 Décembre 2011, l'endettement total de la Commune était de 139 000€ ; la capacité d'autofinancement de 464 000€.

- ♦ *approuvé le Compte de Gestion de la Trésorerie de Chevreuse, identique au Compte Administratif de la Commune.*
- ♦ *affecté les résultats de Fonctionnement et d'Investissement de l'exercice 2011 :*

.déficit d'investissement à reporter sur l'exercice 2012 :	-149 000€
.résultat de fonctionnement affecté en réserves :	+464 000€

Le 5 avril 2012, le Conseil Municipal a :

- ♦ *adopté les taux communaux d'imposition directe pour l'exercice 2012 :*

Taux communaux d'imposition directe 2012 :

Taxe d'Habitation :	14, 23% des bases notifiées (taux « rebasés »)
Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	12,1%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	48, 42 %
Contribution foncière des entreprises :	16, 16 %

- ♦ *Voté le Budget Communal pour l'exercice 2012 :*

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses:	301 300€
	Recettes:	380 265€
<u>Investissement</u> :	Dépenses et Recettes budgétées :	1 250 000€

Tarifs cantines 2012 2013

Afin de pouvoir bénéficier d'une éventuelle participation communale aux frais de cantines et d'accueil des enfants scolarisés à Chevreuse il est demandé aux parents concernés de transmettre auprès de la Mairie la photocopie de l'inscription de (des) enfants à Chevreuse ainsi que la photocopie (toutes les pages) de l'avis d'imposition 2011 concernant les revenus 2010.

Ces documents devront être parvenus en Mairie avant le 20 juillet.

Dans le cas éventuel de familles recomposées, il est demandé aux parents en

Elections

Résultats des élections présidentielles pour la commune de St Forget :

1^{er} tour

Inscrits :	414
Votants :	322
Exprimés :	316

Eva JOLY :	12
Marine LE PEN :	37
Nicolas SARKOZY :	135
Jean Luc MELENCHON :	28
Philippe POUTOU :	0
Nathalie ARTHAUD :	0
Jacques CHEMINADE :	1
François BAYROU :	34
Nicolas DUPONT-AIGNAN :	9

Etat

civil

Naissance:

bienvenue à: Lucie KROP-

Mariage:

Félicitations à Mme MORON Nicole

Décès:

Mme Annie LORFEUVRE le 17 mars

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h

Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48

adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: « www.saint-forget.fr »



Mot du président

Le foyer rural c'est quoi?

Le foyer rural est une association à but non lucratif affilié à une fédération départementale le principal "sponsor" de notre association est la mairie ce pourquoi certains pensent que c'est une association communale.

Nous sommes à ce jour 49 adhérents tous bénévoles quand il faut donner un coup de main.

Nous sommes souvent dans les bons moments en partenariat avec la commission animation de la mairie notamment pour la fête de la musique.

Pour des renseignements sur l'adhésion vous pouvez nous joindre par mail, ou courrier philippe.wansard@wanadoo.fr

Foyer rural 19 bis rue de la motte 78720 Saint-Forget

31 mars 2012: chasse aux œufs

De nombreux enfants étaient présents pour cette édition 2012 de la chasse aux œufs dans le verger des cocagnes. Les enfants ont beaucoup couru pour retrouver les œufs et la récolte fut très fructueuse. Il fallait en effet beaucoup bouger pour se réchauffer car la température n'était très élevée. Une après-midi champêtre très agréable où chacun s'est donné rendez-vous pour l'année prochaine.



Concert chapelle st gilles

Le 10 juin à 16h la chapelle St Gilles affichait complet pour le concert donné par le conservatoire des métiers de la musique de Sèvres. Moment particulier pour Gilbert Villedieu dont c'était le dernier concert à St Forget sous sa direction.

Sur vos agendas:

Fête de la musique le 23 juin

N'oubliez pas de réserver votre soirée pour cette nouvelle édition de la fête de la musique. Musique, buffet, feu d'artifice et soirée dansante sont au programme pour vous faire passer une agréable soirée.

Le collectif "Petit pois Princesse" mandaté par le Parc naturel pour monter une action de communication et un spectacle sur le lien à tisser entre les 51 communes du Parc, viendra à notre rencontre ce soir là.

vendredi 14 septembre 21h00 Chapelle Saint-Gilles Saint-Forget: Poesyvelines

UN AVANT-GOÛT DE POESYVELINES

Soirée de pré-lancement sud de la 9^e édition du festival PoésYvelines – La semaine des poètes

et dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine

Des poètes et une musicienne qui participeront à PoésYvelines, entre le 28 septembre et le 7 octobre, vous offrent un avant-goût du festival.

Une soirée en lecture et en musique avec

Claudine Bohi, poète, auteure de *Même pas*, éditions Le Bruit des Autres, Prix Aliénor 2010 (samedi 30 septembre, 15h00, Librairie Labyrinthes, Rambouillet)

Analisa Comes, poète et traductrice, auteure de *Fuori dalla terraferma*, Prix National Alpi Apuane, et de *Ouvrage de dame*, Prix International 2005 Anguillara Sabazia Città d'Arte (vendredi 5 octobre, 20h30, librairie La Vagabonde, Versailles)

Bérénice Catala, violoncelliste (dimanche 30 septembre, 10h30, à la Villa Savoye, Poissy)

Programmation sous réserve de modification

Elle nous a quittés..

En écrivant ce Ferréolien nous avons une pensée particulière pour Annie Lorfeuvre qui nous a quittés le 17 mars 2012. Elle s'impliquait dans l'organisation des manifestations du Foyer rural et de la commission animation avec beaucoup d'enthousiasme et de dynamisme.

Très investie également au sein de l'équipe de Passion Patrimoine elle était un élément moteur d'une rare énergie dans les

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h

Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48

adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: « www.saint-forget.fr »

Travaux

Assainissement vers St Lambert

Le SIAHVV (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette) va continuer ces travaux d'assainissement. Le réseau partira de St Lambert (La Brosse) pour venir se raccorder sur celui resté en attente rue des Grands Prés. Pour ces travaux la rue des Grands Prés va être ouverte pour reprendre le réseau occasionnant des difficultés de circulation. Les travaux sont prévus au 3^{ème} trimestre 2012 et nous vous demandons votre indulgence pour la gêne apportée par ces travaux.

Extinction lampadaires

Vous n'avez sans doute pas été sans remarquer que l'éclairage public n'est plus allumé toute la nuit. En effet depuis le 20 avril, pour des raisons d'économie, l'éclairage public est éteint de 0H à 5H du matin sur tout le territoire de la commune de SAINT

Haut débit

Le 9 février 2012, le Président du Conseil général, Alain Schmitz, a présenté le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Yvelines (SDTAN) en présence de Bruno Janet (Directeur des relations avec les collectivités locales Groupe France Télécom-Orange) et de Cyril Luneau (Directeur de SFR collectivités au sein du Groupe SFR). Ce projet représente pour Alain Schmitz « l'un des plus importants chantiers de la mandature ». Il fixe l'objectif d'une desserte en fibre optique de la totalité des foyers des Yvelines d'ici 2020.

Le Conseil général prend en charge le déploiement en 7 ans du réseau très haut débit (100Mb/s) sur les 160 communes non couvertes par l'initiative privée. Un investissement très important qui s'élève à 157M€, dont 96M€ du Conseil général, 24M€ de l'Etat par l'intermédiaire du Grand Emprunt (Fond national pour la Société Numérique dans le cadre du projet Investissement d'avenir), 20M€ des aides de la Région et 17M€ de l'investissement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). En permettant l'accès à cette technologie à tous les Yvelinois, le Conseil général confirme son positionnement parmi les départements les plus innovants de France en recourant exclusivement à la technologie de la fibre jusqu'à l'abonné (FTTH).

Pour recycler, il faut trier !

Bouteilles - Flacons Métal Cartons - Briques

Magazines - Journaux Publicités Courriers - impressions

DECHETS INTERDITS

Sacs Barquettes en plastique Enveloppes Papiers salis Sur-emballages

Ne mettez pas les papiers spéciaux (sulfurisés, photos, papiers peints, papiers krafts...), n'empilez pas les emballages et ne déchirez pas les journaux.

**Un doute ?
Jetez dans le bac vert !**

SIEED
La propreté sociale

Communauté de communes de la haute-vallée de Chevreuse,

Dans le courant du dernier trimestre de l'année 2011, après que le Sivom ait mandaté un cabinet pour nous permettre de nous familiariser avec les démarches préliminaires à l'intégration de cette structure, les maires et un certain nombre de conseillers municipaux, ont participé à des soirées thématiques de travail et à des réunions de groupes.

Depuis le début de cette année, un comité de pilotage a été mis en place et les Maires sont aidés dans le processus de décision par la société Kalips

Monsieur Vervisch, (société Kalips) est venu au cours de la semaine dernière à la rencontre des conseils municipaux afin que, dans une démarche de proximité, les arcanes de l'intercommunalité soient bien perçues, discutées et autant que possible intégrées par les différentes équipes.

Nous avons lors du dernier comité de pilotage, émis l'hypothèse que les thèmes qui sont sortis du lot lors du sondage effectué à l'automne et sortis également de la synthèse des groupes de travail soient les compétences que nous pourrions mettre statutairement dans la CCHVC.

SIEED

Le syndicat procède actuellement au remplacement des colonnes à verre aériennes par des colonnes enterrées plus discrètes et moins bruyantes.

Le syndicat exige, dans une démarche de proximité et d'efficacité que nous trouvions un emplacement proche des habitations. Equation quasi insoluble ...Ce service à la personne qui doit

Ramassage encombrants

La date du prochain ramassage des encombrants est fixée au

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h

Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48

adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: « www.saint-forget.fr »

PLU & volet environnemental

Ainsi que nous l'avons déjà écrit, nous avons dû intégrer dans l'élaboration de notre PLU, un volet environnemental,

Vous trouverez ci-après, un article que la mission « architecture » du Parc naturel régional a rédigé à ce propos,

Sans qu'il soit réglementairement fait obligation d'une information via une réunion publique ou une publication spécifique, nous devons vous donner l'information concernant ce volet particulier de nos futurs documents communaux.

Dans la première quinzaine du mois de Juin, nous avons eu une dernière réunion avec les services de l'Etat, le Parc naturel et la Chambre d'Agriculture afin de peaufiner nos documents et pouvoir, ensuite, par délibération du conseil municipal arrêter le PLU

L'absence de réponse des services de l'Etat sur des points cruciaux de notre démarche, nous empêche de clore l'élaboration de ces documents et nous allons entreprendre une démarche en haut lieu pour tenter d'obtenir des réponses essentielles et pouvoir

Plu Parc Naturel Régional

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est un territoire habité, rural et périurbain, au patrimoine naturel et culturel remarquable, se répartissant sur 51 communes des Yvelines et de l'Essonne. La commune de Saint Forget est signataire de la Charte du parc qui traduit le projet de territoire et de développement durable pour le territoire sur 12 ans. Composée d'un rapport et d'un plan au 1/50000^{ème}, la Charte concilie la préservation des espaces agricoles et naturels, la protection des patrimoines bâtis et paysagers tout en répondant aux besoins du territoire en termes de développement et d'aménagement du territoire. Elle est opposable aux documents d'urbanisme et les communes ont trois ans pour mettre en compatibilité leur Plan local d'Urbanisme avec la Charte. A travers ce document réglementaire de référence et notamment ces dispositions, le Parc s'est lancé cinq défis :

1. Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien,
2. Un territoire périurbain responsable face aux changements climatiques,
3. Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle rurale et rurale,
4. Un développement économique et social durable,
5. Être innovant ensemble.

Les communes du Parc, les départements des Yvelines et de l'Essonne et la Région Île-de-France, également signataires, ont participé à l'élaboration de la Charte qui a été approuvée le 3 novembre 2011 par décret du Premier Ministre.

La commune de Saint-Forget profite ainsi de la révision de son document d'urbanisme pour intégrer les dispositions de la Charte notamment la protection des espaces naturels et agricoles, des patrimoines et le développement mesuré de son territoire. Ceci va dans le sens du maintien de son identité communale et de la préservation de son cadre de vie exceptionnel tout en permettant le maintien de sa population et l'arrivée de nouveaux habitants.

La révision de la Charte a été l'occasion pour le Parc de réaliser des inventaires et des études sur l'ensemble des communes de son territoire. Ces éléments de connaissance du territoire, que ce soit en termes de patrimoine naturel, historique et culturel ou paysager etc., ont permis d'ajuster et d'adapter les dispositions de la Charte aux caractéristiques du territoire mais également de spatialiser ses objectifs dans son plan de Parc. Sur l'ensemble des communes du parc, ont été définis en concertation avec les communes et les partenaires institutionnels les contours des espaces à dominante naturelle, forestière ou agricole à préserver. Symétriquement, contiguës à ces espaces, se dessinent les enveloppes urbaines à l'intérieur desquelles l'urbanisation doit être contenue durant les douze ans de la Charte. Ainsi les contours des espaces naturels et agricoles sont fondés sur une expertise scientifique et technique au regard des enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux. Au-delà de ces espaces, le Plan de Parc propose des actions de conservation de la biodiversité fragile et/ou remarquable plus particulières sur des sites spécifiques et reconnues comme sensible. Des zones d'intérêt écologique à conforter (ZIEC) et des Sites de Biodiversité Remarquable (SBR) ont ainsi été identifiés ainsi que des éléments de la trame écologique et paysagère.

De par la richesse de ses espaces naturels et agricoles, et de la sensibilité de ses paysages, la Charte du Parc indique de nombreux sites sensibles sur Saint-Forget : les prairies mésophiles et les vergers du Mesnil Sevin, îlots de biodiversité sur le plateau ; les prairies, roselières et étang de Bécquencourt, qui vont au-delà des limites communales puisqu'ils parcourent le parc du Château de Dampierre, regroupant des milieux alluviaux ouverts remarquables ; le Ravin forestier de l'Angoumois... Les richesses patrimoniales et la sensibilité environnementale et paysagère de Saint-Forget se mesurent également par les nombreuses protections réglementaires qui jalonnent son territoire : site inscrit et classé, forêt de protection, Natura 2000 (Bois de la Roncerie) etc.

Ce sont autant de moyens mis en œuvre pour garantir la préservation des espaces naturels et agricoles remarquables de la commune, et le maintien des paysages exceptionnels de la commune.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h

Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48

adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: « www.saint-forget.fr »



La pratique du free-ride en forêt



Exemple d'installations de free-ride en forêt.

En forêt, le piéton est l'utilisateur prioritaire

La forêt est un milieu fragile, à respecter.



> Sur le territoire très urbanisé de l'Ile de France, les forêts publiques accueillent chaque année plus de 80 millions de visites. Les utilisateurs, familles, randonneurs, joggeurs, cyclistes, cavaliers... ou bien promeneurs ont des besoins variés que l'ONF, en partenariat avec les collectivités satisfait par la mise en place de différents types d'aménagement. Certaines demandes de loisirs en forêt sont cependant incompatibles avec la gestion des milieux naturels fragiles.

> Le free-ride, une pratique incompatible avec la forêt

La pratique du free-ride 'pratique libre' désigne une discipline en VTT où l'on recherche une certaine technicité du terrain. Il s'agit d'un sport à connotation extrême, à l'origine pratiqué en zones de montagnes (descente, course contre la montre...), sur des circuits aménagés d'obstacles : bosses, tremplins... On constate depuis quelques années un véritable engouement pour cette pratique qui trouve son terrain de jeux dans les espaces naturels tels que les forêts, constituant alors un véritable problème.

Les problèmes engendrés par la pratique du free-ride sont les suivants

Tout d'abord la vitesse, non contrôlée : cette pratique est dangereuse et génère un problème de coexistence avec les autres usagers de la forêt. Ensuite, le free-ride détruit les sols des espaces naturels fragiles: piétinement et destruction de la végétation, perturbation de la faune sauvage, tassement et érosion des sols... Enfin les équipements souvent abandonnés en forêt, génèrent une artificialisation des lieux et un danger potentiel avec des fossés non rebouchés. Il est par ailleurs à rappeler que cette pratique n'est pas autorisée sur le territoire d'autrui et est strictement interdite en forêt domaniale.

> Rappels des interdictions et règles d'usage en forêt

Comme tout véhicule, le vélo est interdit en forêt, en application du code forestier. En Ile de France, le vélo est cependant toléré sur tous les chemins de plus de 2,50 mètres de large. La pratique 'hors piste' est strictement interdite par le code forestier.

La pratique du free-ride entraînant des aménagements avec parcours de bosses et tremplins sur des itinéraires non autorisés est strictement interdite en forêt publique.

Les aménagements pour cette pratique constatés en forêts domaniales seront systématiquement détruits par les agents de l'Office national des forêts. Des amendes seront par ailleurs délivrées et des frais de remise en état exigés.

Garant de la gestion durable des forêts publiques, de leur entretien et leur surveillance, l'ONF compte sur le civisme des usagers pour respecter ces règles de bonne conduite.

La forêt doit rester un lieu de quiétude, de ressourcement et de plaisir pour tous.

Manifestation du PNR.2013

Le parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse a reçu de la part de la Fédération l'accord pour organiser à l'automne 2013, les "journées des Parcs".

Cette manifestation rassemble début Octobre, sur un thème donné, les acteurs de tous les Parcs régionaux métropolitains et ultramarins.

Droit à construire

Conformément à la loi, une information vous sera donnée prochainement sur la modification des droits à construire (majoration de 30%).

Cette information, d'une durée d'un mois fera l'objet d'une parution spéciale du « ferréolien » ainsi qu'une possibilité de consulter les documents en Mairie et mettre vos observations sur un registre ouvert à cet effet.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h

Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48

adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: « www.saint-forget.fr »